

iv. Le « maintien de la paix civil » devrait devenir une priorité pour le Canada.

v. Le Canada devrait reconnaître davantage les occasions et les retombées positives liées aux approches d'arrière-plan menées en marge des institutions officielles.

Ces approches informelles sont particulièrement indiquées lorsqu'il s'agit de régler les différends maritimes et environnementaux, par exemple. Une telle démarche va dans le sens de la recommandation complémentaire suivante :

vi. Le Canada devrait trouver de nouveaux moyens de faire participer les ONG compétentes aux stratégies canadiennes de prévention des conflits et de maintien de la paix.

b. **LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET LES RELATIONS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES**

En élaborant leurs recommandations, les membres du groupe de travail sur les relations commerciales et économiques ont souligné l'interrelation entre les objectifs de politique intérieure et étrangère du Canada. La grande priorité accordée à la création d'emplois pour les Canadiens confère une importance clé au commerce. Le groupe s'est arrêté particulièrement aux domaines où les politiques et propositions actuelles pourraient être valorisées.

Dans leurs débats sur le commerce et les relations de travail, les membres du groupe de travail ont fait leurs recommandations en gardant à l'esprit une préoccupation fondamentale. Le Canada est une nation commerçante fortement